

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

#### Sommaire

- Rappel de l'architecture générale de la réforme de la gouvernance sanitaire nationale.
- Bilan de la campagne de déclaration de ruches en 2016 pour la région Occitanie : quelques chiffres et comparaisons.
- La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : un état des lieux.
- La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : quelle organisation et quels projets ?

FRGDS occitanie  
Robert DESCARGUES  
*Président section apicole*

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

Rappel de l'architecture  
générale de la réforme de la  
gouvernance sanitaire  
nationale

**CROPSAV**  
Conseil Régional d'Orientation des Politiques Sanitaires Animales et Végétales  
Préfet  
Collectivités territoriales. Organisations professionnelles défini par arrêté préfectoral

**ASR = Association Sanitaire Régionale - Fédération d'OVS et adhésion de plein droit OVVT**  
Conseil Régional. Conseils Départementaux  
Chambre Régionale d'Agriculture  
Organismes et associations exerçant des actions sanitaires

Fondent l'ASR

**OVS = Organisme à Vocation Sanitaire : FREDON - FRGDS** dédiés au sanitaire  
Compétences d'indépendance et d'impartialité  
Tout propriétaire ou détenteur de végétal et animal

Reconnues par arrêté du 31 mars 2014 comme  
Organisme à vocation sanitaire (OVS).

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

#### Bilan de la campagne de déclaration de ruches pour la région Occitanie en 2016 : quelques chiffres et comparaisons

##### Au niveau national :

50 379 « déclarations » enregistrées pour 1 322 139 « colonies » (DGAL, avril 2017, Annexe 1). En 2015, 45 487 apiculteurs pour 1 086 998 ruches.

##### Au niveau de la région Occitanie :

- 5 220 « déclarations » enregistrées pour 244 682 « colonies » (DGAL, avril 2017, Annexe 2). En 2015, 5 527 apiculteurs pour 246 412 ruches.

- 4ème région en nombre de « déclarations » après ARA, GE et NA.

- 1ère région en nombre de colonies et donc, vraisemblablement, 1ère région française productrice de miel.

##### Au niveau départemental :

60 % des déclarations portent sur moins de 10 ruches et 84 % sur moins de 50 ruches.

360 apiculteurs de plus de 200 ruches (6,9 % des « déclarations »).

Les départements les plus apicoles :

- en nombre de « colonies » : 30, 81, 31 et 32,

- et, en nombre de « déclarations » : 31, 81 et 30.

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

#### Bilan de la campagne de déclaration de ruches pour la région Occitanie en 2016 : quelques chiffres et comparaisons

Tableau comparatif des déclarations de ruches et des adhérents au GDS A départemental en 2016 en Occitanie

Département	Déclarations de colonies en 2016 (1)		Adhérents au GDSA en 2016 (2)	
	Nombre	Colonies	Nombre	ruches
09	280	13 481	218	6 125
11	341	16 153	NC	NC
12	507	20 627	342	5 437
30	615	27 763	419	11 948
31	652	26 188	505	18 572
32	232	26 183	NC	NC
34	447	24 212	403	17 803
46	470	8 461	472	7 920
48	267	17 610	265	11 240
65	224	14 123	NC	NC
66	242	12 507	184	9 987
81	628	27 194	634	-
82	315	10 180	333	7 300
<b>Total</b>	<b>5 220</b>	<b>244 682</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) - Source : DGAL, avril 2017, annexe 1 et 2.

(2) - Source : déclaration des Présidents du GDS A départemental, enquête FRGDS Occitanie, janvier 2017.

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### **LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION**

#### **La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : un état des lieux.**

##### **La situation avant la réforme sanitaire**

Avant la réforme de la nouvelle gouvernance sanitaire : le niveau régional en apiculture n'a aucune existence.

La réforme a introduit en apiculture le niveau régional avec la création de l'OVS animal représenté par la FRGDS Occitanie.

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

#### La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : un état des lieux.

##### Un petit historique

Dès 2014, la FRGDS MP a soutenu la création d'une section sanitaire régionale apicole constituée de deux représentants par département. Point de lancement de cette création le rapport : « *Programme Midi-Pyrénées de lutte contre le varroa* », février 2015, Robert DESCARGUES et Lydia VILAGINES. La FRGDS LR a, aussi, mis en place une section apicole réunissant des représentants des apiculteurs et des GDSA au travers du GRSA.

En 2014 et 2015, les sections apicoles MP et LR se sont réunies de 4 à 6 fois.

En 2016 et 2017, les deux sections apicoles se sont réunies ensemble 2 fois ; elles ont abouti à la constitution de la section sanitaire régionale apicole Occitanie.

Le programme de travail des deux sections a consisté d'abord à se connaître, à échanger, puis à établir un état des lieux de la gestion sanitaire apicole dans les départements respectifs et à évaluer au mieux le nombre de ruches traitées.

Depuis 2014, les indicateurs proposés dans le rapport MP ont été régulièrement mis à jour. Et, en 2016, la mise à jour a été étendue aux départements de la région LR.

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 4 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

#### La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : un état des lieux.

##### Une enquête par questionnaire

Elle a été réalisée durant la période de début janvier 2017 à mi-février 2017. Elle a été envoyée aux Présidents de GDS A par la voie électronique. Le questionnaire comportait 12 questions sous trois thèmes :

Sur les 13 départements de la région Occitanie, 10 ont répondu, 3 départements n'ont pas répondu : 11, 32 et 65.

Les deux premières questions portaient sur la gouvernance c'est-à-dire sur le mode de fonctionnement des GDS A départementaux en 2016.

Q 1 - Par rapport à votre Groupement de défense sanitaire (GDS) départemental, votre OSAD ou GDSA est actuellement :

- totalement indépendante
- en convention de partenariat
- section apicole du GDS

Q 2 - Cette situation vous donne-t-elle satisfaction et pensez-vous la faire évoluer.

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

La gouvernance sanitaire  
apicole pour la région  
Occitanie : un état des lieux.

Organisation actuelle de la  
gouvernance dans les  
départements de la région  
Occitanie

#### - SYNTHESE DES REPNSES.

Tableau 2

Département	Réponses question 2			Réponses question 3
	Indépendance	Partenariat	Sect° apicole	
09	x			Avantage : cette situation nous permet d'avoir la main sur l'ensemble de nos décisions et la maîtrise de nos coûts. Inconvénients : volontariat donc tributaire des dispo des volontaires. Pas d'évolution de prévue pour l'instant.
11				
12		x		-
30	x			Nous sommes en bonne relation, et si l'intérêt pratique le justifiait (prolongement de la SA Régionale) je pense qu'on pourrait devenir section départementale GDS assez facilement ...
31			x	Fonctionnement satisfaisant avec quelques ajustements à faire pour la gestion financière.
32				
34	x			Pour l'instant : satisfaction. Pas d'évolution prévue dans le cadre départemental.
46		x		Nous avons l'assistance d'une secrétaire pour traiter notre plan prophylactique annuel, c'est confortable. Cotisation annuelle 1 € par adhérent.
48	x			Oui (donne satisfaction).
65				
66			x	La faire évoluer.
81	x			Entière satisfaction.
82			x	-
<b>Total</b>	5/10	2/10	3/10	

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

**La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : un état des lieux.**

#### **Conclusion**

30 % des GDSA sont adossés au GDS départemental et 20 % en partenariat.

La quasi-totalité des Présidents de GDSA sont globalement satisfaits de leur organisation.

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

#### La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : quelle organisation et quels projets ?

##### Le travail à réaliser.

En termes d'organisation et de projets, au niveau régional, il est CONSIDERABLE.

Travail de **coordination** et **d'animation** autour de la notion de **réseaux**.

*L'objectif, au niveau régional, est d'arriver à STRUCTURER la filière apicole régionale en s'appuyant sur les organisations sanitaires de proximité que sont les GDS A départementaux afin de les aider dans la conduite d'actions sanitaires de proximité et d'être en posture de faire face à une crise sanitaire, toujours latente.*

## Section sanitaire régionale apicole

Réunion du 8 juin 2017

### LA GOUVERNANCE SANITAIRE APICOLE DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE RÉGION

#### La gouvernance sanitaire apicole pour la région Occitanie : Quelle organisation et quels projets ?

Travail de **coordination** et **d'animation** autour de la notion de **réseaux**.

#### STRUCTURATION

Elle exige :

- un (à plusieurs) animateur(s) apicole(s) régional,
- des GDS A sections apicoles des GDS multi-espèces,
- un secrétariat départemental apiculture à temps partiel,
- un (ou plusieurs) vétérinaire(s) apicole(s),
- un barème de cotisation revu et corrigé autorisant le financement d'actions.

Avec, pour une action donnée, un Président qui anime un groupe de travail, chargé de mission de la section apicole régionale.

#### ACTIONS

**Animer et coordonner les réseaux** : des Présidents de GDSA, des vétérinaires et des secrétariats départementaux.

**Animer et coordonner les actions sanitaires** : de lutte contre la varroose, contre le frelon asiatique (projet GDSA 66) ..., de prévention, de veille de niveau d'infestation et de suivi des mortalités, d'élaboration d'un PSE régional ou inter-départemental, ....

**Conduite d'actions de formation et d'information** : apiculteurs, TSA, déclarations de ruches, ....

**Participer à la modernisation de la gestion des informations sanitaires apicoles** en adoptant une application informatique qui a fait ses preuves.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**